

& d'une besogne si critique qu'il a donnée au Parlement, on avoit encore ce peu de lignes à coucher de lui dans nos Journaux. Le Parti qui l'a si fortement protégé tombe maintenant avec lui ; c'est-à-dire, que l'opposé triomphe de toutes ses réclamations. Celui de la Cour a le dessus & le gardera, sans doute, par sa sagesse & sa modération. Cependant une Confédération du Parti Anti-Ministériel est formée & s'assemble très-souvent. La Cour veille attentivement sur ceux qui en sont reconnus Membres, & sur ceux qui ont des liaisons avec eux.

*Mariage de  
la Princesse  
Auguste avec le Prince  
de Brunswich.*

Tout ayant été préparé pour la célébration des nœces de la Princesse Auguste, Sœur du Roi, avec le Prince Héritaire de Brunswich, qui étoit arrivé à Londres le 13. Janvier au soir, la cérémonie en fut indiquée au 16. à sept heures du soir, dans la Chapelle Royale de St. James; & il fut arrêté qu'il n'y seroit admis que des Pairs du Royaume & leurs Epouses, les fils aînés de ces Pairs & leurs filles, les Conseillers Privés & leurs Epouses, ainsi que les Ministres Etrangers. Pendant la matinée du 16. le Prince de Brunswich alla en personne inviter les Membres de la Famille Royale, ceux de la Noblesse, & les Ministres Etrangers à assister à ses nœces avec la Princesse Auguste. A six heures du soir les Conviés se rendirent à St. James, où ce Prince se rendit aussi, & ensuite la Princesse Auguste que la Princesse de Galles sa mere accompagnoit; & vers l'heure marquée la cérémonie du mariage s'est faite par l'Archevêque de Cantorbery. Le Duc de Cumberland y servit de pere à la Princesse. A neuf heures les nouveaux Mariés se rendirent de St. James au Palais de Leicester où ils souperent avec la Princesse de Galles & les jeunes